



**Direction générale des patrimoines
Sous-direction de l'enseignement supérieur et de
la recherche en architecture
Bureau des enseignements**

Les études d'architecture en France

Les métiers de l'architecte

La formation

La recherche

Ouverture à l'international

Les coordonnées des 20 écoles nationales supérieures d'architecture

Les métiers de l'architecte

Des domaines d'intervention nombreux et des modes d'exercice différents

L'article 1^{er} de la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture rappelle que l'architecture est une expression de la culture et que ses interventions sont d'intérêt public.

En France, l'intervention de l'architecte est obligatoire pour les constructions de plus de 170 mètres carrés.

Les missions de l'architecte sont riches et variées. Elles vont de la conception et la réalisation de bâtiments aux interventions sur la ville et le territoire. L'architecte est un concepteur de *projets*. Projets de construction, d'aménagement, d'urbanisme, de réhabilitation... Ces projets peuvent émaner d'une commande privée ou d'un concours public. L'architecte les réalise pour le compte d'un *maître d'ouvrage* et veille au respect du budget, du coût et de la réglementation en termes de sécurité, de structures et de mise en œuvre de la construction. Les maîtres d'ouvrage peuvent être extrêmement différents : particuliers, entreprises, institutions, propriétaires institutionnels, professionnels de l'immobilier, sociétés d'économies mixtes, organismes HLM, collectivités publiques, État, collectivités territoriales... De même, les partenaires de l'architecte pour la réalisation des projets sont multiples : ingénieurs, paysagistes, urbanistes, entreprises du bâtiment, économistes, sociologues, plasticiens, etc.

Le port du titre d'architecte et le droit de s'inscrire à un tableau régional de l'ordre des architectes, ainsi que la faculté d'exercer la profession à titre libéral sont réservés aux architectes diplômés d'État (ADE), détenteurs de l'habilitation à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en leur nom propre (HMONP), ainsi qu'aux titulaires du diplôme d'architecte diplômé par le Gouvernement (DPLG), comme le stipule la loi de 1977.

La formation

Etudier dans les écoles nationales supérieures d'architecture et de paysage

En France, les études d'architecture sont dispensées par vingt écoles nationales supérieures d'architecture (ENSA), placées sous tutelle du ministère de la Culture et de la Communication. Deux autres écoles, l'une publique sous tutelle du ministère chargé de l'Enseignement supérieur (Institut national des Sciences appliquées - INSA à Strasbourg), l'autre privée (École spéciale d'architecture - ESA à Paris), proposent également des formations menant à des diplômes reconnus équivalents aux diplômes nationaux délivrés par le ministère de la Culture et de la Communication. Deux ENSAP (Bordeaux et Lille) dispensent également une formation préparant au diplôme de paysagiste DPLG.

Les ENSA ont pour mission essentielle de délivrer une formation dans le domaine de l'architecture, comportant des enseignements propres à la discipline architecturale (projet architectural et urbain, histoire et théorie de l'architecture et de la ville, représentation de l'espace) enrichis et articulés avec des savoirs issus d'autres disciplines (arts, sociologie, histoire, sciences et techniques, urbanisme, paysage, informatique, langues).

Tout étudiant est libre de s'inscrire dans l'école de son choix, dans la limite de la capacité d'accueil de l'établissement et des conditions de diplômes requises pour l'accès à chacun des trois cycles.

Depuis 2009, dans le cadre des actions menées en faveur de l'égalité des chances dans l'accès à l'enseignement supérieur Culture, la Fondation Culture et Diversité, le ministère de la Culture de la Communication, le ministère de l'Éducation nationale et les écoles nationales supérieures d'architecture de Marne-la-Vallée, de Paris-Val de Seine, de Normandie, de Bordeaux, de Strasbourg et de Grenoble ont signé une convention destinée à faciliter l'accès aux écoles nationales supérieures d'architecture de lycéens issus d'établissements où se concentrent massivement difficultés sociales et scolaires.

Ce programme vise à informer les lycéens sur les études d'architecture et leurs débouchés professionnels, à les préparer aux procédures d'orientation et d'inscription dans les ENSA et à les accompagner pendant leur cursus.

Des études d'architecture organisées en 3 cycles

Dans le cadre de l'harmonisation européenne des cursus de l'enseignement supérieur les études d'architecture dans les ENSA sont désormais organisées en trois cycles :

- **Un premier cycle** d'études d'une durée de trois ans conduisant au **diplôme d'études en architecture conférant le grade de licence (DEEA)**. Ces trois années sont consacrées à l'acquisition des bases d'une culture architecturale, des processus de conception, de la compréhension et de la pratique du projet ;
- **Un deuxième cycle** d'études d'une durée de deux ans, conduisant au **diplôme d'État d'architecte conférant le grade de master (DEA)**. Ces deux années permettent d'acquérir la maîtrise des problématiques propres à l'architecture et de se préparer aux différents modes d'exercices et domaines professionnels de l'architecture ;
- Au delà de l'initiation à la recherche présente en deuxième cycle, un parcours spécifique permettant d'approfondir la préparation à la recherche est développé. Ce parcours permet la délivrance du DEA comportant une mention "recherche".
- **L'habilitation à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en son nom propre (HMONP)** est une formation d'une année. Elle comprend une formation théorique de 150 h minimum et une mise en situation professionnelle de six mois minimum. Elle est ouverte aux détenteurs du diplôme d'État d'architecte ou d'un diplôme équivalent, souhaitant exercer les responsabilités liées à la maîtrise d'œuvre dans le cadre de la profession réglementée par la loi de 1977 sur l'architecture et permet l'inscription au tableau de l'ordre des architectes.
- **Des formations post-diplômes peuvent en outre mener :**

à des **diplômes de spécialisation et d'approfondissement en architecture (DSA)**, diplômes nationaux de l'enseignement supérieur, d'une durée de un à deux ans selon les domaines. Il existe à ce jour quatre mentions : projet urbain, maîtrise d'ouvrage (formulation de la commande et conduite de projet), risques majeurs, patrimoine.

au **doctorat en architecture** préparé en trois ans au sein des unités de recherche des ENSA. Dorénavant les ENSA, partenaires des écoles doctorales universitaires, peuvent inscrire en thèse des doctorants et délivrer conjointement avec les universités des doctorats en architecture.

Par ailleurs des formations de premier ou deuxième cycle organisées par les écoles, conjointement avec des universités, conduisent à des diplômes nationaux de l'enseignement supérieur : **licences professionnelles** et **masters** préparant soit à la vie professionnelle, soit à la recherche.

Il existe également des **diplômes propres aux écoles d'architecture (DPEA)**, dont la durée de formation varie entre un et deux ans. Ces diplômes sanctionnent des formations dans des domaines spécialisés : design, scénographie, construction parasismique, architecture navale.

Les ENSA de Lyon, Marseille, Montpellier, Nantes et Strasbourg proposent également **une formation professionnelle continue (FPC)** aux salariés engagés dans la vie active dans le domaine de l'architecture, de la construction ou de l'aménagement de l'espace désireux d'obtenir les diplômes du cursus d'architecture selon un emploi du temps aménagé. Les premier et deuxième cycles comprennent chacun quatre semestres et conduisent au diplôme d'études en architecture et au diplôme d'État d'architecte.

Pour l'admission en premier cycle de la FPC, les candidats doivent justifier d'une activité professionnelle dans le domaine de l'architecture, variable selon le niveau d'études. Dans tous les cas, elle comprend l'équivalent d'au moins trois années à plein temps dans les domaines de l'architecture sous l'autorité d'un architecte ou en partenariat avec lui. Les postulants remplissant les conditions requises doivent satisfaire à des épreuves d'admissibilité destinées à évaluer leurs aptitudes. Chaque année, entre 150 et 200 personnes bénéficient ainsi de la possibilité d'obtenir le DEEA et le DEA tout en poursuivant leur activité professionnelle.

En formation initiale comme en formation professionnelle continue, chaque cycle comporte ses propres finalités, ses modes pédagogiques, ses exigences de niveau. Les enseignements sont dispensés au sein d'unités d'enseignement semestrielles conférant des crédits européens, chacune étant constituée par plusieurs enseignements comportant entre eux une cohérence scientifique et pédagogique.

La formation au diplôme de paysagiste DPLG

Le paysagiste DPLG applique la démarche du projet au domaine du paysage. Cette notion de "paysage" s'entend plus largement que la conception de "parcs et jardins". Le paysagiste conçoit des projets et en suit la réalisation dans des contextes spatiaux, culturels et sociaux à différentes échelles. Il intervient dans des projets d'aménagement concernant l'espace public et urbain, les jardins contemporains et historiques, les espaces dévolus à la circulation, les réseaux liés à l'énergie, les sites en déshérence, les sites touristiques, les sites patrimoniaux et protégés, les espaces ruraux. Ses connaissances touchent aux propriétés des végétaux, aux techniques de construction, aux matériaux, à la perspective, à la topographie.

La formation conduisant au diplôme de paysagiste DPLG est dispensée par deux écoles nationales supérieures d'architecture et de paysage : les ENSAP de Bordeaux et de Lille. Cette formation est accessible par concours commun aux titulaires d'un diplôme de niveau bac + 2, organisé en association avec l'École nationale supérieure du paysage de Versailles, placée sous la tutelle du ministère chargé de l'agriculture.

Quelques chiffres

L'ensemble des ENSA accueille environ 18 500 étudiants dont 40% dans les six écoles de l'Île-de-France. Environ 2 800 nouveaux étudiants s'inscrivent chaque année en première année dont 50% sont titulaires d'un bac "S". En 2009, sur les 2 100 diplômés d'État d'architecte, environ 25% des étudiants se sont inscrits dans les formations de spécialisation post-master et 70% ont suivi le cycle conduisant à l'habilitation à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en son nom propre (HMONP). Le taux de féminisation des études d'architecture est en constante augmentation et la parité est d'ores et déjà atteinte (55% d'étudiantes). Les étudiants étrangers représentent 13% de l'ensemble des étudiants. Une centaine d'étudiants se sont inscrits en doctorat en 2009.

Le personnel enseignant est largement composé de praticiens. Ceux-ci représentent 70% des enseignants du projet architectural. Les vingt ENSA comptent environ 1 000 enseignants titulaires et associés – dont 10% sont des professeurs et 70% des maîtres-assistants – et près de 1 000 enseignants vacataires. Un nombre croissant d'enseignants exercent des activités de recherche.

La recherche dans les écoles nationales supérieures d'architecture et de paysage

Des lieux de référence pour l'initiation à la recherche et la production de connaissances

Comme dans tout enseignement supérieur, la recherche et la formation à la recherche sont depuis longtemps présentes dans les ENSA qui rassemblent les disciplines concernées par les problématiques de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage. Une quarantaine d'unités de recherche, sont à l'origine de productions scientifiques reconnues dans le monde universitaire et professionnel. Le diplôme de doctorat en architecture est aujourd'hui délivré par plus de la moitié des ENSA.

Leurs équipes sont composées d'enseignants des écoles et de doctorants, de chercheurs du ministère de la Culture et de la Communication et du CNRS, ces derniers dans le cadre d'unités mixtes de recherche (UMR). Elles sont évaluées puis habilitées et reçoivent des financements stables sur la durée d'un programme pluriannuel tout en participant à des appels d'offres thématiques se traduisant par des contrats de recherche. Elles s'insèrent progressivement dans les nouveaux pôles de coopération interuniversitaires.

Les unités de recherche participent également de l'initiation à la recherche au cours des premiers et deuxièmes cycles, puis à une formation à la recherche par la recherche à travers l'encadrement de la formation doctorale en architecture.

Des écoles nationales supérieures d'architecture et de paysage ouvertes à l'international

« Le voyage en Italie » était, dès le XVI^e siècle, une des composantes de la formation des architectes. Actuellement, les écoles nationales supérieures d'architecture maintiennent cette tradition d'ouverture vers l'étranger et chaque année, environ 2 500 étudiants partent en voyage d'études à l'étranger et un nombre équivalent d'étrangers sont accueillis. Les échanges permettent aux étudiants d'enrichir leurs connaissances en leur donnant la possibilité d'appréhender d'autres terrains, d'autres problématiques et d'autres méthodologies.

Ces voyages sont principalement intégrés aux cours d'histoire et de théorie de l'architecture et de la ville dès la première année. Des programmes d'échanges européens et des conventions de coopération internationale prévoient des périodes d'études validées à l'étranger, la plupart du temps lors de la quatrième année d'études.

Les écoles nationales supérieures d'architecture en France



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



ENSA de PARIS-BELLEVILLE

60, boulevard de la Villette
75019 PARIS
tél. : 33+(0)1 53 38 50 00
fax : 33+(0)1 53 38 50 01
web : <http://www.paris-belleville.archi.fr>

ENSA de MARNE-LA-VALLEE

10-12, avenue Blaise Pascal – Champs-sur-Marne
77447 MARNE-LA-VALLEE CEDEX 2
tél. : 33+(0)1 60 95 84 00
fax : 33+(0)1 60 95 84 47
web : <http://www.marnelavallee.archi.fr>

ENSA de VERSAILLES

Petites Ecuries du Roy – 5, avenue de Sceaux – BP 674
78006 VERSAILLES CEDEX
tél. : 33+(0)1 39 07 40 00
fax : 33+(0)1 39 07 40 99
web : <http://www.versailles.archi.fr>

ENSA de PARIS-MALAQUAIS

14, rue Bonaparte
75272 PARIS CEDEX 06
tél. : 33+(0)1 55 04 56 50
fax : 33+(0)1 55 04 56 97
web : <http://www.paris-malaquais.archi.fr>

ENSA de PARIS-VAL DE SEINE

3/15, quai Panhard et Levassor
75013 PARIS
tél. : 33+(0)1 72 69 63 00
fax : 33+(0)1 72 69 63 81
web : <http://www.paris-valdeseine.archi.fr>

ENSA de PARIS-LA VILLETTE

144, rue de Flandre
75019 PARIS
tél. : 33+(0)1 44 65 23 00
fax : 33+(0)1 44 65 23 01
web : <http://www.paris-lavillette.archi.fr>

En région

ENSA et de paysage de BORDEAUX

740, cours de la Libération – BP 70109
33405 TALENCE CEDEX
tél. : 33+(0)5 57 35 11 00
fax : 33+(0)5 56 37 03 23
web : <http://www.bordeaux.archi.fr>

ENSA de CLERMONT-FERRAND

71, boulevard Côte Blatin
63000 CLERMONT-FERRAND
tél. : 33+(0)4 73 34 71 50
fax : 33+(0)4 73 34 71 69
web : <http://www.clermont-fd.archi.fr>

ENSA de MONTPELLIER

179, rue de l'Espérou
34093 MONTPELLIER CEDEX 05
tél. : 33+(0)4 67 91 89 89
fax : 33+(0)4 67 91 89 59
(antenne pour 1^{re} et 2^e année à la Réunion)
web : <http://www.montpellier.archi.fr>

ENSA de LYON

3, rue Maurice Audin – BP 170
69512 VAULX-EN-VELIN
tél. : 33+(0)4 78 79 50 50
fax : 33+(0)4 78 80 40 68
web : <http://www.lyon.archi.fr>

ENSA de NANCY

2, rue Bastien Lepage – BP 40435
54001 NANCY CEDEX
tél. : 33+(0)3 83 30 81 00
fax : 33+(0)3 83 30 81 30
web : <http://www.nancy.archi.fr>

ENSA de NORMANDIE

27, rue Lucien Fromage – BP 04
76161 DARNETAL CEDEX
tél. : 33+(0)2 32 83 42 00
fax : 33+(0)2 32 83 42 10
web : <http://www.rouen.archi.fr>

ENSA de STRASBOURG

8, boulevard du Président Wilson – BP 37
67068 STRASBOURG CEDEX
tél. : 33+(0)3 88 32 25 35
fax : 33+(0)3 88 32 82 41
web : <http://www.strasbourg.archi.fr>

ENSA de BRETAGNE

44, boulevard de Chézy – CS 16427
35064 RENNES
tél. : 33+(0)2 99 29 68 00
fax : 33+(0)2 99 30 42 49
web : <http://www.rennes.archi.fr>

ENSA de GRENOBLE

60, avenue de Constantine – BP 2636
38036 GRENOBLE CEDEX 02
tél. : 33+(0)4 76 69 83 00
fax : 33+(0)4 76 69 83 38
web : <http://www.grenoble.archi.fr>

ENSA et de paysage de LILLE

2, rue Verte – Quartier de l'Hôtel de Ville
59650 VILLENEUVE D'ASCQ
tél. : 33+(0)3 20 61 95 50
fax : 33+(0)3 20 61 95 51
web : <http://www.lille.archi.fr>

ENSA de MARSEILLE

184, avenue de Luminy – Case 924
13288 MARSEILLE CEDEX 09
tél. : 33+(0)4 91 82 71 00
fax : 33+(0)4 91 82 71 80
web : <http://www.marseille.archi.fr>

ENSA de NANTES

6, quai François Mitterrand – BP 16202
44262 NANTES CEDEX 2
tél. : 33+(0)2 40 16 01 21
fax : 33+(0)2 40 59 16 70
web : <http://www.nantes.archi.fr>

ENSA de SAINT-ETIENNE

1, rue Buisson – BP 94
42003 SAINT-ETIENNE CEDEX 1
tél. : 33+(0)4 77 42 35 42
fax : 33+(0)4 77 42 35 40
web : <http://www.st-etienne.archi.fr>

ENSA de TOULOUSE

83, rue Aristide Maillol – BP 1329
31106 TOULOUSE CEDEX
tél. : 33+(0)5 62 11 50 50
fax : 33+(0)5 62 11 50 99
web : <http://www.toulouse.archi.fr>